

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=POX&ID_NUMPUBLIE=POX_o86&ID_ARTICLE=POX_o86_0013

Des conflits du travail à la sociologie des mobilisations : les apports d'un décloisonnement empirique et théorique

par Baptiste GIRAUD

| De Boeck Université | *Politix*

2009/2 - Volume 22

ISSN 0295-2319 | ISBN 2-8041-0521-1 | pages 13 à 29

Pour citer cet article :

– Giraud B., Des conflits du travail à la sociologie des mobilisations : les apports d'un décloisonnement empirique et théorique, *Politix* 2009/2, Volume 22, p. 13-29.

Distribution électronique Cairn pour De Boeck Université.

© De Boeck Université. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Des conflits du travail à la sociologie des mobilisations : les apports d'un décloisonnement empirique et théorique

Baptiste GIRAUD

Les conflits du travail émarginent incontestablement au rang des objets d'étude délaissés par l'analyse sociologique au cours de ces deux dernières décennies¹. Ce désintérêt est particulièrement frappant en ce qui concerne la sociologie du travail, qui a largement abandonné ce thème de recherche², et traduit notamment la perte d'influence du paradigme d'analyse marxiste au profit d'approches plus centrées sur la description du travail comme activité ou sur l'évolution des systèmes productifs et des normes d'emploi³. Dans

1. Beaud (S.), « Les angles morts de la sociologie française », in Beaud (S.) et al., *La France invisible*, Paris, La Découverte, 2008.

2. Hyman (R.), « À la recherche de la mobilisation perdue », in Pouchet (A.), dir., *Sociologie du travail : quarante ans après*, Paris, Elsevier, 2001.

3. Durand (J.-P.), Linhart (D.), « Les transformations de la sociologie du travail depuis vingt ans », in Durand (J.-P.), Linhart (D.), dir., *Les ressorts de la mobilisation au travail*, Toulouse, Octarès, 2005.

le même temps, la marginalité des travaux sur les conflits du travail est tout aussi manifeste dans la science politique, et ce malgré l'essor de champs de recherche spécialisés sur le syndicalisme et l'action collective. Certes, parmi les études sur le syndicalisme, quelques travaux portent sur des grèves dont la dimension politique peut être clairement repérée, *via* l'intervention des autorités publiques ou des élus⁴. Ils font toutefois exception à la règle dans un champ d'étude qui s'est essentiellement intéressé à l'histoire de la vie interne des organisations syndicales – structuration, dirigeants, doctrine – et à la « crise » du syndicalisme, mesurée à l'aune de la chute des effectifs syndicaux et reliée à l'institutionnalisation des relations professionnelles⁵.

Quant à la foisonnante littérature consacrée aux mobilisations collectives, elle s'est pour l'essentiel concentrée sur l'analyse des actions protestataires se développant en dehors de la sphère des rapports sociaux de travail. Dans un premier temps, le paradigme tourainien des « nouveaux mouvements sociaux »⁶ a assimilé le syndicalisme et les conflits du travail à une forme ancienne et institutionnalisée de protestation collective amenée à être dépassée. Au cours des années 1990, la sociologie des mobilisations collectives, qui se constitue à partir de l'importation des outils d'analyse de la sociologie américaine des mouvements sociaux⁷, remet certes en lumière la centralité de la question sociale dans l'espace des conflits sociaux. Mais, dans un contexte où l'engagement partisan et les mobilisations syndicales apparaissent particulièrement moribondes, elle privilégie également un questionnement sur la transformation de l'action protestataire, à travers l'étude de groupes émergents (les « sans », les « altermondialistes ») ou de « nouveaux » modes d'engagement (l'action humanitaire et associative).

Dans ces conditions, les rares travaux consacrés aux conflits du travail se sont focalisés sur l'observation de quelques grèves importantes du secteur public (cheminots en 1986 et 1995, infirmières en 1988, enseignants en 2003...) ou de luttes « atypiques » (« précaires », intermittents)⁸. L'ampleur et la visibilité médiatique exceptionnelles de ces conflits ainsi que les controverses politiques qu'ils ont pu susciter à l'intérieur même de la communauté scientifique (les grèves de

4. Capdevielle (J.) *et al.*, *La grève du Joint Français*, Paris, Armand Colin, Presses de la FNSP, 1975 ; Mouriaux (R.), Capdevielle (J.), dir., « Approche politique de la grève en France (1966-1998) », *Cahiers du CEVIPOF*, 3, 1988 ; Camard (S.), *Le patronage politique des conflits de l'emploi. Le cas de la Seine-Saint-Denis (1991-1994)*, thèse de science politique, Université Paris 1, 2001.

5. Bérout (S.), « Le syndicalisme construit par la science politique », in Chambarlhac (V.), Ubbiali (G.), dir., *Épistémologie du syndicalisme*, Paris, L'Harmattan, 2005.

6. Pour une mise en perspective récente des travaux rattachés à ce paradigme d'analyse, cf. Cefaï (D.), *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 1997, p. 407-545.

7. Elle-même marquée par l'exclusion du syndicalisme de ses champs de préoccupation. Cf. Fantasia (R.), Stepan-Norris (J.), « The Labor Movement in Motion », in Snow (D.) *et al.*, ed., *The Blackwell Companion to Social movements*, Oxford, Blackwell, 2004.

8. Dufour (C.) *et al.*, « Flexibilité et action collective. Salariés précaires et action syndicale », *Documents d'études de la DARES*, 144, 2008 ; Bouffartigue (P.), « Précarités professionnelles et action collective. La forme syndicale à l'épreuve », *Travail et emploi*, 116, 2008.

1995 en particulier)⁹ l'expliquent bien sûr en partie. Mais, si ces grèves intéressent tant, c'est aussi que leur étude peut être facilement réinscrite dans le questionnement dominant du renouveau de l'action protestataire. L'émergence de « coordinations » dans certains de ces conflits a notamment été mise en exergue comme l'apparition de nouvelles formes de représentation des grévistes, récitant la médiation des acteurs syndicaux traditionnels et leurs pratiques « déléguataires »¹⁰, et cherchant à promouvoir des revendications plus « identitaires » qu'économiques¹¹. De même, ces mouvements de grève retiennent l'attention en raison de la filiation qu'ils permettent d'interroger entre les mobilisations du « mouvement social » et l'évolution des registres de mobilisation¹² et des thématiques de l'action syndicale¹³ qu'ils donnent à voir. À regarder le traitement qui leur est réservé dans le champ de production scientifique, on a ainsi le sentiment que les luttes du monde du travail ne peuvent continuer à exister qu'à la condition de se transformer sur le modèle des formes de mobilisation « innovantes » portées par le « mouvement social ». Le maintien *de formes plus traditionnelles et spécifiques* de conflits du travail a été en revanche largement ignoré, comme s'ils avaient perdu tout intérêt scientifique en raison de leur caractère routinier et que leur invisibilité statistique et médiatique devait conduire à en décréter l'inexorable déclin.

L'invisibilisation des conflits du travail

En effet, si l'on se fie aux statistiques du ministère du Travail, on assiste depuis le début des années 1980 à un déclin important du nombre de journées individuelles non travaillées pour fait de grève (JINT) en dehors de la fonction publique. Ce déclin statistique a permis de valider un ensemble de thèses, complémentaires dans leur logique explicative, sur la démobilisation collective supposée du monde du travail, auxquelles seules les entreprises publiques ou nationalisées parviendraient encore en partie à échapper. L'accélération de la « mondialisation » de l'économie, l'individualisation de la relation salariale

9. Pour une présentation synthétique des nombreux travaux sur les grèves de novembre-décembre 1995, cf. Bérout (S.) *et al.*, « Étudier le mouvement de l'automne 1995 », in Vakaloulis (M.), Leneveu (C.), dir., *Faire Mouvement*, Paris, PUF, 1998.

10. Geay (B.), « Espace social et coordinations. Le mouvement des instituteurs de l'hiver 1987 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 86-87, 1991. Denis (J.-M.), *Les coordinations. Recherche désespérée d'une citoyenneté*, Paris, Syllepse, 1996.

11. Hassenteufel (P.), « Pratiques représentatives et construction identitaire. Une approche des coordinations », *Revue française de science politique*, 41 (1), 1991.

12. Perrin (E.), *Chômeurs et précaires au cœur de la question sociale*, Paris, La Dispute, 2004 ; Sinigaglia (J.), « Un répertoire d'action composite : la mobilisation des intermittents du spectacle entre traditions syndicales, nébuleuses contestataire et spécificité artistique », in Cadiou (S.) *et al.*, dir., *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, 2007 ; Bérout (S.), « Les opérations "Robin des Bois". Quand la cause des chômeurs et des sans contribue à la redéfinition de l'action syndicale », *Revue Française de Science Politique*, 59 (1), 2009.

13. Contamin (J.-C.), « Les grèves de décembre 1995 : un moment fondateur ? », in Agrikoliansky (E.) *et al.*, dir., *L'altermondialisme en France : la longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris Flammarion, 2004

dans l'entreprise et la précarisation des statuts d'emploi sont ainsi généralement évoqués comme autant de processus de reconfiguration des rapports de production qui sapent les fondements possibles de l'action collective, ôtant en particulier à l'arme de la grève toute son efficacité¹⁴. De même, une assimilation hâtive a pu être établie entre raréfaction statistique des grèves, désagrégation et perte de centralité politique du groupe ouvrier, étiolement de la conscience de classe, et érosion militante d'un syndicalisme professionnalisé et institutionnalisé, désertant le terrain de la contestation collective¹⁵. À cet égard d'ailleurs, le contraste entre le silence médiatique qui entoure la plupart des conflits du travail et la sur-exposition de quelques conflits liés à des fermetures d'usine¹⁶, amplifiée par la publication de nombreux témoignages sous forme d'ouvrages¹⁷ ou de documentaires audiovisuels¹⁸, n'a pu que conforter la tentation de réduire les conflits du travail à l'image de tentatives ultimes et désespérées du monde ouvrier d'échapper à sa disparition programmée.

Plusieurs éléments viennent cependant battre en brèche cette croyance amplement partagée en une marginalisation des mobilisations « traditionnelles » du monde du travail. On sait tout d'abord le caractère ô combien aléatoire du recensement des JINT par l'administration du travail, et la sous-estimation importante et croissante du niveau de l'activité gréviste qui en résulte¹⁹. En outre, en réduisant la mesure de la conflictualité au travail à la seule modalité de la grève, cet indicateur statistique obère complètement la diversité de ses formes possibles. De ce point de vue, la mise à disposition de nouveaux instruments statistique de repérage des conflits du travail, à travers l'enquête REPONSE (dont l'article d'E. Pénissat analyse la construction dans ce dossier) permet de rompre avec l'hypothèse unilatérale de leur déclin²⁰. Elle montre notamment que, loin de disparaître ou de se réduire à des luttes pour la défense de l'emploi, les conflits du travail se structurent encore autour d'enjeux multiples (salaires, conditions de travail) et que l'industrie demeure un lieu privilégié de leur éclosion. Elle indique également que ces conflits se déploient essentiellement sous forme d'actions de grèves courtes et localisées ou d'actions sans arrêt de travail (manifestation, pétition, refus des heures supplémentaires), lesquelles

14. Pour une synthèse de ces différentes hypothèses, cf. Denis (J.-M.), « Le conflit en grève ? (Quelques éléments de synthèse) », in Denis (J.-M.), dir., *Le conflit en grève ?*, Paris, La Dispute, 2005.

15. Labbé (D.), Andolfatto (D.), « La transformation des syndicats français », *Revue française de science politique*, 56 (2), 2006.

16. Sur la sélectivité médiatique des conflits et les mécanismes de politisation des conflits pour l'emploi qui favorisent leur médiatisation, cf. Lagneau (E.), « Comment étudier la médiatisation des conflits ? », in Denis (J.-M.), dir. *Le conflit en grève ?*, op. cit.

17. Ubbiali (G.), « Mémoires des luttes », *Politix*, 74, 2006.

18. Mariette (A.), « "Silence, on ferme !" : regard documentaire sur les fermetures d'usine », *Ethnologie française*, 35 (4), 2005.

19. Carlier (A.), « Mesurer les grèves dans les entreprises : des données administratives aux données d'enquête », *Document d'études de la DARES*, 139, 2008.

20. Bordoga (L.), Cella (G.-P.), « Decline or Transformation? Change in Industrial Conflict and its Challenges », *Transfer*, 8 (4), 2002, p. 598.

échappent bien davantage au regard statistique, scientifique et médiatique que les journées d'action nationales qui rythmaient les « trente glorieuses » et qui caractérisent encore les mobilisations du secteur public²¹.

Dans ces conditions, réinvestir l'analyse des conditions de possibilité de cette conflictualité au travail diffuse et protéiforme permet d'opérer un décloisonnement des champs d'étude de la sociologie des mobilisations et du militantisme tout aussi nécessaire qu'heuristique²². On se donne tout d'abord la possibilité de lever certaines illusions d'optique en interrogeant *autrement* les processus de transformation à l'œuvre dans l'espace protestataire. Plutôt que de ne les envisager qu'à travers la recherche effrénée de « nouvelles » formes d'action collective, il s'agit de les questionner du point de vue de la place toujours centrale des conflits du travail et de leurs registres d'action canoniques dans l'espace des conflits sociaux²³, et des logiques de leur recomposition (et non de leur disparition)²⁴. Ce faisant, on se donne également les moyens de réexaminer empiriquement certains des impensés théoriques et des images caricaturales des pratiques d'engagement « anciennes » du « mouvement ouvrier » à partir desquels s'est amplement construite l'idée d'un renouveau contemporain des modes de l'engagement militant²⁵.

Repenser le jeu des variables structurelles sur la dynamique des grèves

La mise à l'épreuve des problématiques et des outils de la sociologie des mobilisations sur ce nouveau terrain d'étude peut autant contribuer à leur enrichissement qu'à dégager un cadre d'analyse réactualisé des ressorts des conflits du travail. Le plus souvent, ils ont été appréhendés à partir de modèles d'analyse quantitatifs des déterminants structurels des grèves, économiques, institutionnels et politiques. La présentation de ces paradigmes traditionnels, rarement discutés, permet d'en rappeler les apports autant que les points aveugles, et d'apprécier l'intérêt d'en élargir les questionnements dans la perspective d'une approche plus qualitative et compréhensive des dynamiques structurelles de la conflictualité au travail.

Les déterminants économiques des grèves

Dans la vaste littérature scientifique consacrée aux mouvements des grèves, encore prolifique dans les univers académiques anglo-saxons, se détache tout

21. Bérout (S.) *et al.*, *La lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2008.

22. Sawicki (F.), Siméant (J.), « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, 1, 2009.

23. Fillieule (O.), *Stratégies de la rue*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, p. 163-180.

24. Mathieu (L.), *Comment lutter ?*, Paris, Textuel, 2004, p. 85.

25. Collovald (A.), « Pour une sociologie des carrières morales du dévouement militant », *in* Collovald (A.) *et al.*, *L'humanitaire ou le management des dévouements*, Rennes, PUR, 2002.

d'abord, par son ancienneté comme par son foisonnement, la tradition d'analyse des déterminants économiques des grèves. Centrée sur l'analyse de la fluctuation de l'intensité des grèves, elle cherche à montrer que celles-ci tendent à se développer sous forme de vagues de grèves liées à l'évolution des cycles économiques, mesurés notamment à partir du taux d'inflation, des salaires réels, ou encore du niveau du chômage²⁶. Dans cette optique, l'hypothèse centrale de ces travaux est que la propension des salariés à entrer en grève s'accroît en phase de croissance économique. D'une part, une période de prospérité économique stimule leur aspiration à en tirer profit pour améliorer leurs conditions d'existence. D'autre part, l'état du marché de l'emploi place les salariés dans une position favorable pour exprimer leurs doléances face à leurs employeurs, dès lors qu'il les met à l'abri de la crainte du licenciement. À l'inverse, en phase de récession économique, les rapports de force s'inversent dans l'entreprise et la stratégie de recours à la grève apparaîtra plus risquée pour les salariés, craignant davantage de perdre leur emploi sous la pression notamment de « l'armée de réserve » des chômeurs à la disposition des employeurs pour recruter facilement une main-d'œuvre de substitution et imposer ses conditions d'embauche²⁷. La prise en compte de l'influence de l'environnement économique et de l'état du marché du travail sur la propension des salariés à s'engager dans un mouvement revendicatif apparaît bien sûr importante. Toutefois, sur le long terme, il apparaît impossible d'établir en France une relation stable et permanente entre les variations des grèves et celles de l'activité économique²⁸. À l'échelle internationale, même la relation apparemment évidente entre le taux de chômage et la vigueur des mouvements de grève se révèle en réalité très aléatoire²⁹. Dans le prolongement du cadre théorique de la « frustration relative », d'autres auteurs ont d'ailleurs suggéré qu'une période de « crise » économique ne conduit pas nécessairement à la démobilisation des salariés, dès lors qu'elle peut tout aussi bien contribuer à accentuer chez eux les motifs de déceptions, de privations et de tensions³⁰.

Sans rentrer ici dans une discussion des problèmes méthodologiques propres à cette dernière approche, notons qu'elle a le mérite de rappeler que la relation entre cycles de grève et cycles économiques n'est pas plus mécanique qu'elle n'est

26. Pour une synthèse récente, Cramton (P.), Tracy (J.), « Unions, Bargaining and Strikes », in Addison (J.), Schanbel (C.), eds., *International Handbook of Trade Unions*, Edward Elgar Publishing, 2003.

27. Rehfeldt (U.), « Cycle des grèves et cycle économique : approches théoriques et comparatives en débat », *Chronique internationale de l'IREES*, 36, 1995.

28. Pour une synthèse, Dubois (P.), « Recherches statistiques et monographiques sur les grèves », *Revue française des affaires sociales*, 34 (2), 1980.

29. Paldam (M.), Perdesen (P.), « The Macroeconomic Strike Model: A Study of seventeen Countries, 1948-1975 », *Industrial and Labor Relations Review*, 35 (4), 1982.

30. Soskice (D.), « Strike Waves and Wage explosions, 1968-1970: an Economic Interpretation », in Crouch (C.), Pizzorno (A.), eds., *The Resurgence of Class Conflict in Western Europe since 1968*, New York, Holmes & Meier, 1978, p. 221-246 ; Korpi (W.), « Conflict, Power and Relative Deprivation », *The American Political Science Review*, 68 (4), 1974.

univoque. Dans ces conditions, une approche des grèves centrée, pour reprendre la formule de M. Perrot, sur « la conscience ouvrière de conjoncture »³¹, c'est-à-dire sur les perceptions concrètes que les acteurs se font de leur environnement économique plutôt que sur des indices macro-économique essentiellement abstraits, apparaît plus appropriée pour apprécier dans quelle mesure et selon quels mécanismes le contexte économique peut infléchir la propension des travailleurs à entrer en lutte. Par ailleurs, une telle approche apparaît salutaire afin de ne pas réduire la rationalité des grèves à une logique de coûts d'ordre exclusivement économique, et réintroduire dans l'analyse de leur déclenchement la pluralité des enjeux qui motivent ses protagonistes, et notamment ceux qui relèvent de l'institutionnalisation des relations professionnelles.

L'institutionnalisation des conflits du travail

Dans un contexte où les relations professionnelles sont encore très faiblement institutionnalisées, nombre de grèves françaises et américaines de la fin du XIX^e siècle obéissaient par exemple bien moins à des objectifs économiques qu'à une finalité politique et organisationnelle : obtenir la reconnaissance du syndicat³². Surtout, sur le plus long terme, la spécificité des dynamiques nationales d'institutionnalisation des relations professionnelles a été envisagée comme une variable politique structurante de la morphologie des grèves selon les pays. Deux grands modèles sont de ce point de vue généralement distingués. Dans les systèmes nationaux de relations professionnelles qui reposent à la fois sur des dispositifs de négociation collective centralisés, accompagnés généralement de clauses de « paix sociale »³³ (Allemagne, pays scandinaves), et sur des syndicats de salariés au nombre d'adhérents très important, les grèves tendent à être peu nombreuses mais très mobilisatrices. En revanche, dans des pays comme la France, dans lesquels le système de négociation est très décentralisé au niveau des entreprises, l'encadrement juridique des conditions d'exercice du droit de grève faiblement contraignant³⁴ et le taux de syndicalisation bien plus faible³⁵, les grèves ont tendance à être plus nombreuses mais de taille beaucoup

31. Perrot (M.), *Les ouvriers en grève*, Paris, Mouton, 1974, p. 101-149.

32. Snyder (D.), « Early North American Strikes: A Reinterpretation », *Industrial and Labor Relations Review*, 30 (3), 1977 ; Cohn (S.), Eaton (A.), « Historical Limits on Neoclassical Strike Theories: Evidence from French Coal Mining », 1890-1935, *Industrial and Labor Relations Review*, 42 (4), 1989.

33. Dispositions qui interdisent en particulier le recours à la grève en dehors des périodes de renégociation des conventions collectives.

34. En France, la principale disposition contraignante est l'imposition, dans le secteur public et nationalisé, du dépôt obligatoire d'un préavis de grève par une organisation syndicale représentative, cinq jours francs avant son déclenchement. Il n'existe en revanche aucune disposition de ce type dans les entreprises du secteur marchand.

35. Rappelons que le taux de syndicalisation n'est en France que de 5 % dans le secteur privé, et d'environ 8 % pour l'ensemble des salariés. L'une des raisons historiques de la faiblesse des effectifs des organisations syndicales françaises tient notamment à ce que, séparée des caisses de secours et d'entraide dès le second Empire, elles se sont construites sur le modèle d'un « syndicalisme de militants », résolument tourné vers

plus réduite³⁶. Sous cet angle, on comprend alors que s'il y a une « spécificité » de l'activité gréviste en France, elle n'est assurément pas à rechercher dans son intensité. Elle réside bien davantage dans sa cristallisation sous forme d'une myriade de conflits d'entreprise³⁷.

Cependant, ce paradigme d'analyse des grèves a aussi prospéré dans l'univers académique à partir de l'hypothèse plus contestable selon laquelle la généralisation des procédures de négociation, la « moyennisation » de la population active et l'intervention croissante de l'État dans l'économie après 1945 contribueraient, si ce n'est à condamner les grèves à disparaître³⁸, du moins à apaiser les relations professionnelles³⁹. L'essor de la négociation dans les entreprises françaises à partir des lois Auroux (1982) a pu être ainsi présenté comme un vecteur essentiel de la chute de l'intensité des grèves. Le couple conflit/négociation aurait même vécu. Les syndicalistes français se seraient à leur tour convertis à « une culture de la négociation », « signe d'une volonté d'adaptation à la nouvelle donne dans laquelle se trouvent les entreprises »⁴⁰, mais aussi de leur intérêt à consacrer leur énergie militante à l'appropriation de positions et de ressources institutionnelles plus « rentables » que le recours à l'action collective⁴¹. Le conflit canalisé au travers des différents lieux de négociation est ainsi considéré comme un « nouvel âge » de la grève⁴², quand il n'est pas explicitement présenté comme celui de la modernisation des relations professionnelles et d'une possible conciliation pacifique des intérêts antagonistes dans l'entreprise.

De ce point de vue, ce n'est pas seulement le biais normatif qui pointe derrière ces hypothèses qui pose problème. C'est bien encore davantage l'inadéquation de ce schéma d'analyse avec la réalité des pratiques repérables dans l'espace des relations professionnelles françaises. En effet, ce sont précisément dans les établissements où est déclarée l'activité de négociation la plus intense et la plus régulière qu'est également recensée l'émergence la plus fréquente de conflits collectifs⁴³. On se gardera bien d'en conclure, inversement, à un lien mécanique

l'action revendicative et l'objectif de la « grève générale » mais ayant peu de biens sélectifs à distribuer pour attirer et fidéliser leurs adhérents. Au contraire, les organisations syndicales scandinaves, mais aussi belges, britanniques ou allemandes, se sont construites sur le modèle d'un « syndicalisme de services », l'adhésion syndicale conditionnant l'accès à un grand nombre de prestations sociales. Cf. Robert (J.-L.), *L'invention des syndicalismes*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

36. Clegg (H.), *Trade Unionism under Collective Bargaining*, Oxford, Blackwell, 1976 ; Adam (G.), Reynaud (J.-D.), *Conflits du travail et changement social*, Paris, PUF, 1978.

37. Groux (G.), Pernot (J.-M.), *La grève*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

38. Ross (A.), Hartmann (P.), *Changing Patterns of Industrial Conflict*, New York, Wiley, 1960.

39. Groux (G.), *Le conflit en mouvement*, Paris, Hachette, 1996, p. 61-82.

40. Tixier (P.-E.), « Les mutations de la négociation collective. Le cas de la France », *Négociations*, 8, 2007.

41. Labbé (D.), Andolfatto (D.), « Les syndicats français sont-ils toujours des vecteurs de mobilisation sociale ? », Communication au 2^e Congrès International des associations francophones de science politique, Université de Laval, 25-26 mai 2007.

42. Sirot (S.), *La grève en France*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 31-36.

43. S. Bérout *et al.*, *La lutte continue ?*, *op. cit.*, p. 95-103.

entre négociation et conflit ou d'affirmer que le développement du jeu des négociations institutionnalisées n'a pas entraîné une rationalisation des usages de la grève dans les stratégies d'action syndicales. Mais cette corrélation indique pour le moins clairement que l'investissement des dispositifs de négociation et le recours aux formes de l'action collective ne s'excluent pas mutuellement. Ils s'inscrivent au contraire dans un *continuum* de pratiques, de ressources et de savoir-faire militants⁴⁴. Reconstituer les logiques et les modalités d'articulation de ces registres d'action dans les pratiques des acteurs implique alors de ne pas se contenter d'une simple description formelle des règles des relations professionnelles qui encadrent les stratégies d'action syndicale, mais d'être plus attentif au jeu des rapports de force qui structurent les représentations des syndicalistes et orientent le choix de leurs formes d'action⁴⁵.

Les dynamiques politiques et organisationnelles des mobilisations collectives au travail

En rupture avec une approche en vase clos de l'affrontement entre salariés et employeurs, d'autres travaux ont resitué les logiques de recours à la grève dans le cadre des « échanges politiques » existant entre les syndicalistes et les autorités gouvernementales⁴⁶. Il a été montré par exemple que le recul du nombre de grèves dans les pays de l'Europe du Nord, dès le début du XIX^e, n'est pas directement lié à la mise en place de dispositifs de négociation sophistiqués. Il résulte davantage de la force organisationnelle des syndicats et de l'accès au pouvoir des partis sociaux-démocrates avec lesquels ils entretiennent des liens étroits⁴⁷. Sous cet angle, les stratégies syndicales de recours à la grève en Italie ou en France sont historiquement indissociables des effets conjugués de la faiblesse relative de l'implantation des syndicats dans les entreprises, et de l'emprise de la puissance organisationnelle des partis communistes sur le mouvement syndical. La position marginale de ces partis dans le jeu des institutions politiques et étatiques a privé le mouvement syndical de relais politiques efficaces en son sein⁴⁸. Dans le même temps, elle a favorisé la construction de la grève sur le mode d'un instrument de lutte politique, visant autant à affirmer la puissance du mouvement ouvrier en dehors de l'arène parlementaire qu'à solliciter l'intervention

44. « Militantismes institutionnels », *Politix*, 70, 2005 ; Offerlé (M.), « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIII^e-XIX^e) », *Politix*, 81, 2008.

45. Hyman (R.), *Strikes*, London, Fontana Paperbacks, 1984 (3^e éd.), p. 77-78 ; Kelly (J.), *Rethinking Industrial Relations*, London & New York, Routledge, 1998, p. 14-15.

46. Pizzorno (A.), « Political Exchange and Collective Identity in Industrial Conflict », in Crouch (C.), Pizzorno (A.), eds., *The Resurgence of Class conflict in Western Europe since 1968*, op. cit. ; Perrone (L.), « Positional Power, Strikes and Wages », *American Sociological Review*, 49 (3), 1984.

47. Korpi (W.), Shalev (M.), « Strikes, Power, and Politics in Western Nations, 1900-1976 », *Political Power and Social Theory*, 1, 1980.

48. Hibbs (D.), « Industrial Conflict in Advanced Industrial Societies », *American Political Science Review*, 70 (4), 1976.

de l'État – et non le renverser – pour contourner l'intransigeance patronale face aux revendications syndicales⁴⁹. La mise en évidence des dynamiques politiques dans lesquelles s'insèrent les usages syndicaux de la grève offre également sous cet angle une matrice d'explication de leur transformation contemporaine dans ces deux pays. D'une part, en effet, l'intégration des partis communistes dans des stratégies d'alliance gouvernementale a contribué, au tournant des années 1970-1980 au ralentissement des mouvements syndicaux revendicatifs⁵⁰. À plus long terme, surtout, le délitement de l'univers militant communiste a conduit des ressources matérielles et symboliques dont pouvait se nourrir une partie des organisations syndicales pour donner force et sens à leurs activités revendicatives.

En l'état, l'analyse des dynamiques politiques des mobilisations collectives au travail n'échappe cependant pas à certaines limites pour rendre compte de façon satisfaisante de la complexité des mécanismes de leur apparition. Expliquer les vagues de grèves françaises comme le *résultat* de périodes de fragilisation du pouvoir gouvernemental, dont les organisations syndicales chercheraient à tirer profit en intensifiant la mobilisation des travailleurs⁵¹, c'est tout d'abord oublier que l'intensification des mobilisations collectives peut tout aussi bien être à l'*origine* d'une période de crise politique. Par ailleurs, insister sur les logiques historiques de politisation de l'action syndicale a sans doute trop conduit à oublier la dépendance très inégale des mobilisations collectives des salariés à leur environnement politique ou électoral⁵². Sans nier l'importance des motivations politiques qui pouvaient habiter une frange importante des militants syndicaux, on ne saurait pour autant réduire l'apparition des grèves et leur signification aux mots d'ordre politiques confédéraux⁵³. Ce serait faire abstraction de la diversité des conditions de leur déclenchement et du sens qui y est investi, en raison de leur enracinement dans des enjeux de lutte propres à la spécificité des formes que prend la confrontation entre employeurs, syndicats et salariés à l'intérieur des entreprises. Enfin, l'évolution des relations entretenues entre organisations syndicales et partisans invite à repenser les modes d'encastrement des stratégies syndicales dans le jeu politique. En effet, le principe

49. Shorter (E.), Tilly (C.), *Strikes in France 1830-1968*, Cambridge, Cambridge University Press, 1974 ; Sellier (F.), *La confrontation sociale en France*, Paris, PUF, 1984, p. 34-38 ; Friedman (G.), « Strike Success and Union Ideology: The United States and France, 1880-1914 », *The Journal of Economic History*, 48 (1), 1988.

50. Sur le ralentissement de l'activité des grèves italiennes au moment du « compromis historique », lorsque le PCI tentait de négocier, au milieu des années 1970, son entrée au gouvernement italien avec la démocratie, cf. Franzosi (R.), *The Puzzle of Strikes*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 190-231. Sur la « modération » plus généralement des actions protestataires engagées par les syndicats (et notamment la CGT) après le succès de la gauche en 1981 et jusqu'au départ des ministres communistes, cf. Mouriaux (R.), *Syndicalisme et politique*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1985, p. 142-145.

51. Shorter (E.), Tilly (C.), *Strikes in France: 1830-1968*, *op. cit.*, p. 74.

52. Sur la dépendance politique très différenciée entre les « grandes » manifestations et les « micro-mobilisations » manifestantes, Fillieule (O.), *Stratégies de rue*, *op. cit.*, p. 91-94.

53. Durand (C.), Dubois (P.), *La grève*, Paris, Presses de la FNSP, 1975, p. 263-282.

d'une déconnexion de l'action syndicale de l'action partisane s'est à présent largement imposé dans le champ syndical français comme un dénominateur commun dans les stratégies d'action des principales organisations syndicales. Dans ces conditions, plutôt que d'être appréhendée en termes de soumission aux intérêts électoraux des organisations de la gauche partisane, il apparaît plus pertinent d'interroger la dépendance politique des luttes syndicales du point de vue des contraintes par lesquelles les dirigeants syndicaux se sentent tenus, dans leur manière de contester la politique gouvernementale et patronale, pour maintenir l'autonomie de leur action par rapport au champ partisan⁵⁴.

Le paradigme de la mobilisation des ressources a apporté des éléments d'explication supplémentaires et essentiels à l'analyse des conditions de développement des grèves, en pointant l'importance du niveau de cohérence interne du groupe des salariés et de leur organisation préalable, via la présence d'un syndicat, pour expliquer leurs inégales prédispositions à passer à l'action collective⁵⁵. Aujourd'hui encore, la fréquence d'apparition des grèves apparaît toujours étroitement corrélée au degré d'implantation syndicale dans les établissements⁵⁶. D'autres travaux, notamment ceux consacrés aux vagues de grève de 1936 ou de 1968, ont cependant utilement rappelé que la prééminence syndicale sur la contestation salariale n'était ni absolue, ni univoque⁵⁷. En ce sens, une analyse plus concrète des conflits du travail apparaît nécessaire pour s'extirper d'une vision trop mécanique des relations entre syndicalisme et protestation collective. Que ce soit pour interroger la complexité des conditions et des mécanismes sociaux qui rendent possibles la conversion des ressources militantes syndicales en support à l'expression d'un mécontentement collectif. Ou que ce soit pour mieux cerner de quelle manière les stratégies des syndicalistes sont contraintes par la rareté (voire l'amenuisement) des ressources organisationnelles dont ils disposent, et par l'état des rapports de force qui les opposent au patronat et à leurs concurrents syndicaux.

Opter pour une sociologie plus compréhensive et empirique des pratiques des agents en lutte dans les conflits du travail permet ainsi de repenser à nouveaux frais l'espace des logiques structurelles qui modèlent leurs stratégies d'action. Elle offre tout d'abord la possibilité de reconstituer comment *s'entremêlent*, dans leurs *perceptions*, le poids des contraintes tout à la fois économiques, politiques et

54. Giraud (B.), « L'affrontement au pouvoir politique transfiguré par les logiques de l'action syndicale. Le cas de la CGT », in Geay (B.), Willemez (L.), *Pour une gauche de gauche*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2008, p. 37-55.

55. Tilly (C.), Shorter (E.), « Les vagues de grève en France, 1890-1968 », *Annales ESC*, 28 (4), 1973, p. 857-887 ; Morris (T.), « Unionization Matters: An Analysis of Post-World II Strikes », *Sociological Inquiry*, 73 (2), 2003.

56. Bérout (S.) et al., *La lutte continue ?*, op. cit., p. 58-65.

57. Pour des travaux récents, Prost (A.), *Autour du Front Populaire. Aspects du mouvement social au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2006 ; Vigna (X.), *L'insubordination ouvrière dans les années 68*, Rennes, PUR, 2007, p. 131-138.

organisationnelles qu'ils affrontent. Autrement dit, tout en réintroduisant le filtre de la subjectivité des acteurs dans l'analyse des conditions de déclenchement des grèves, elle permet de *penser ensemble* ce que les paradigmes traditionnels tendent à envisager séparément. Dans le même temps, cette approche permet de renouer avec une vision moins surplombante et plus dynamique des relations des conflits du travail à leur contexte d'apparition, en nous donnant les moyens de penser les liens entre la forme prise par les luttes, leur ancrage dans des rapports sociaux spécifiques à l'entreprise, leur signification du point de vue des acteurs mobilisés et les propriétés singulières de ces derniers⁵⁸.

Pour une sociologie processuelle et relationnelle des conflits du travail

Réintégrer l'étude des grèves dans un examen des configurations et des pratiques concrètes des acteurs en lutte ne revient pas seulement à prolonger, sous un angle différent, les axes de réflexion autour desquels se sont construits ses modèles d'analyse traditionnels. L'adoption d'une telle focale d'analyse revient également à en élargir le champ de questionnements. Dans le prolongement des travaux canoniques de Charles Tilly, elle conduit tout d'abord à resituer la grève dans le cadre du répertoire d'action collective dont elle est solidaire⁵⁹. De manière classique, il s'agit ainsi de rappeler que les logiques de recours à la grève ne font sens qu'à la condition d'être mises en relation avec les usages des autres registres de protestation stabilisés que les travailleurs peuvent investir pour exprimer leurs doléances.

Des formes de résistance multiples et articulées

Ce désenclavement de l'étude des grèves apparaît d'autant plus indispensable dans un contexte où la conflictualité au travail apparaît se redéployer sous forme d'actions hétérogènes et diffuses, quoique moins immédiatement visibles⁶⁰. Dès lors, réfléchir aux modalités d'articulation de la grève aux autres modes d'action protestataire évite en effet d'interpréter trop hâtivement la dynamique de rationalisation du recours à la grève comme le signe d'un renoncement des syndicats à s'engager dans l'action collective⁶¹, ou de l'évanescence des tensions et des conflits à l'intérieur des relations de travail. Cette perspective de recherche

58. Sous cet angle, l'appareil théorique de la sociologie des mobilisations apparaît particulièrement fécond pour reprendre les perspectives de recherches suggérées par les approches monographiques des grèves, tout en dépassant leurs déficits de conceptualisation. Parmi tant d'autres monographies de grèves, Kergoat (D.), *Bulldozer ou l'histoire d'une mobilisation ouvrière*, Paris, Seuil, 1973 ; Fantasia (R.), *Cultures of Solidarity. Consciousness, Action, and Contemporary Workers*, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 1988.

59. Charles Tilly, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, p. 541-551.

60. Bérout (S.) et al., *La lutte continue ?*, op. cit., p. 24-29.

61. Andolfatto (D.), Labbé (D.), *Les syndiqués en France*, Rueil-Malmaison, Éditions Liaisons, 2007, p. 202-203.

amène plutôt à replacer au cœur de l'analyse les mécanismes par lesquels les groupes professionnels peuvent recourir à d'autres options stratégiques que la grève, en raison de leur familiarité différenciée à cette pratique⁶² ou parce qu'ils réévaluent à la hausse les « avantages comparatifs »⁶³ qu'ils peuvent retirer du recours à d'autres instruments de lutte plutôt dans l'espace des contraintes structurelles et organisationnelles qui est le leur. En interrogeant ainsi les dynamiques de recomposition des formes de la conflictualité au travail, on entrevoit alors l'intérêt, en écho à une suggestion déjà ancienne de R. Hyman, de s'émanciper des problématiques de recherche structurant les modèles d'analyse des grèves⁶⁴. En effet, ces derniers se sont historiquement fondés sur la volonté (plus ou moins) implicite de comprendre pourquoi il y avait tant de grèves et de réfléchir aux conditions de leur possible disparition. En France, ce questionnement structure encore de manière récurrente les débats scientifiques et politiques sur l'état des relations professionnelles hexagonales. Or, insister sur les mécanismes selon lesquels d'autres formes d'action peuvent se substituer à la grève invite à se demander, non plus pourquoi il y aurait encore des grèves, mais au contraire pourquoi il n'y en a pas davantage. Autrement dit, pourquoi les salariés et leurs représentants ne font pas plus souvent le choix de s'emparer de la grève pour faire valoir leurs revendications et leur mécontentement.

En même temps qu'elle aide à mieux cerner l'organisation des préférences des groupes mobilisés pour tel ou tel mode d'action dans les conflits du travail, la réintroduction du concept de répertoire de l'action collective permet aussi de mieux éclairer les *dynamiques de combinaison* entre ses différentes composantes. Essentiellement préoccupés par les vagues de grève, les politistes ont déjà bien mis en exergue, à cet égard, l'intérêt de ne pas appréhender le moment de la grève comme une action isolée, mais de l'envisager au contraire comme la séquence d'un processus de mobilisation beaucoup plus large. Ils ont notamment insisté sur la nécessité de rattacher la disponibilité de salariés d'une entreprise à s'engager dans un mouvement de grève aux logiques d'entraînement que peut générer leur connaissance, via les réseaux syndicaux, du déclenchement d'une grève dans d'autres établissements⁶⁵. Ils ont en revanche moins prêté attention aux cycles de mobilisation à l'intérieur même des entreprises et à l'agencement des modes et des séquences d'action dont elles résultent. Or cet angle d'analyse semble tout aussi heuristique pour repérer, par exemple, comment l'activation du registre d'action gréviste peut être facilitée et s'inscrire dans la continuité

62. Tilly (C.), « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle*, 4, 1984, p. 99.

63. Contamin (J-G.), « Le choix des armes : les dilemmes pratiques d'un mouvement de doctorants et le modèle des avantages comparatifs », *Genèses*, 59, 2005.

64. Hyman (R.), *Strikes*, *op. cit.*, p. 184.

65. Tarrow (S.), *Democrazia e disordine. Movimenti di protesta e politica in Italia, 1965-1975*, Roma, Laterza, 1990, p. 201-221; Biggs (M.), « Positive Feedback in Collective Mobilization: The American Strike Wave of 1886 », *Theory and Society*, 32, 2003.

de dynamiques de mobilisation antérieures, même lorsqu'elles se construisent à partir du recours à des modes d'action juridique, *a priori* plus individuels (comme le montre l'article de J. Péliasse dans ce numéro). À travers cette perspective de recherche, on pourra également mieux expliquer comment le travail de construction et de légitimation d'une action de grève peut lui-même favoriser le recours à d'autres modes d'action, et son déclenchement agir comme le point de départ d'un processus de mobilisation beaucoup long et protéiforme (voir *infra* l'article de L. Sigaud).

En ce sens, on ne peut par ailleurs que plaider en faveur d'une réconciliation de l'étude des grèves avec la riche tradition de la sociologie du travail d'analyse des « arts de la résistance »⁶⁶ ordinaire au travail, mettant à jour les voies dérobées de la contestation (sabotage, freinage)⁶⁷, les attitudes de *retrait* au travail (absentéisme, turn-over)⁶⁸ ou les stratégies par lesquelles les salariés tentent de s'accommoder d'un travail ingrat⁶⁹. En effet, cette littérature fait réapparaître ce que la notion de répertoire de l'action collective a eu incontestablement tendance à occulter : la palette des moyens d'action plus individuels et des « stratégies de résilience »⁷⁰ par lesquels les salariés peuvent se déprendre des rapports de domination dans lesquels ils sont pris, en dehors même des pratiques protestataires structurées et encadrées par des organisations militantes. En cherchant à comprendre comment ces modes d'action plus individuels s'intègrent dans la panoplie du continuum des stratégies à la disposition des salariés pour faire valoir leurs intérêts⁷¹, on pourra alors saisir à quelles conditions et de quelles manières ils peuvent se substituer aux formes plus collectives de l'action protestataire, ou au contraire constituer le terreau à partir duquel les entrepreneurs militants peuvent tenter de reconstruire de l'action collective⁷².

L'agencement d'une mosaïque de raisons d'agir

Sous ce dernier aspect, l'analyse des obstacles à l'apparition des grèves comme des conditions rendant possibles l'émergence de conflits collectifs du travail pourra enfin être enrichie par la réintroduction de la question classique en sociologie de l'action collective : dans quelles conditions des entrepreneurs

66. Scott (J.), *La domination et les arts de la résistance*, Paris, Amsterdam, 2008.

67. Cf., entre autres, Dubois (P.), *Le sabotage dans l'industrie*, Paris, Calmann-Lévy, 1976 ; Edwards (P.), Scullion (H.), *The Social Organization of Industrial Conflict*, Oxford, Basil Blackwell, 1982 ; Bouquin (S.), dir., *Résistances au travail*, Paris, Syllepse, 2008.

68. Dubois (P.), « L'absentéisme ouvrier dans l'industrie », *Revue française des affaires sociales*, (31 (2)), 1977.

69. Burawoy (M.), *Manufacturing Consent*, Chicago-London, The University of Chicago Press, 1979 ; Durand (J.-P.), Le Floch (M.-C.), dir., *La question du consentement au travail. De la servitude volontaire à l'implication contrainte*, Paris, L'Harmattan, 2006.

70. Offerlé (M.), « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIII^e-XXI^e siècles) », *art. cit.*

71. Hyman (R.), *Strikes*, *op. cit.*, p. 183-186.

72. Et au-delà, en remplaçant ces mobilisations dans l'ensemble des rapports sociaux qui façonnent les relations internes à l'entreprise, par le biais d'une enquête ethnographique allant hors du lieu de travail : cf. Beaud (S.) et Pialoux (M.), *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard, 1999.

de mobilisations peuvent parvenir à s'emparer de mécontentements individuels pour les fédérer dans une action commune⁷³ ? Cette opération n'a en effet rien d'évident ni de naturel. Dès lors, de nombreux travaux se sont efforcés de mettre l'accent sur l'importance du travail cognitif accompli par les entrepreneurs de mobilisation pour définir des situations comme injustes, en désigner des responsables communs et formuler ainsi des raisons d'agir autour desquelles pourront venir s'agréger en « s'alignant » des mécontentements individuels⁷⁴. Cette approche a certes le mérite de rappeler en quoi la capacité des militants syndicaux à mettre en mots les problèmes individuels des salariés pour les relier à des causes et à des situations d'injustice collective peut faciliter leur passage à l'action collective. Pourtant, l'un des acquis les plus précieux de la sociologie des grèves est d'avoir montré qu'elles ne peuvent pas se comprendre uniquement à l'aune des raisons « manifestes » résumées par les mots d'ordre syndicaux. Elles s'enracinent également dans une multitude d'enjeux « latents » et diffus, propres à l'horizon pratique et ordinaire des salariés dans l'entreprise (mésententes avec la hiérarchie, mauvaises conditions de travail, cultures professionnelles)⁷⁵. Michelle Perrot relève même plus radicalement encore, dans son étude magistrale des grèves de la fin du XIX^e siècle, qu'il arrive fréquemment que l'expression de leur contenu revendicatif soit différée, « le débrayage précédant à une distance plus ou moins grande la revendication »⁷⁶. Autrement dit, l'élaboration et l'appropriation des mots d'ordre syndicaux ne constituent pas une condition nécessairement préalable à la mobilisation des salariés (cf. les analyses dans ce dossier A. Collovald et L. Mathieu).

Dans ces conditions, il ne s'agit pas de chercher à identifier les motivations « réelles » des grèves pour les opposer à de « fausses » causes, et de souscrire ainsi à la thèse d'une « manipulation » orchestrée par les syndicalistes. En revanche, à l'image d'autres terrains d'investigation⁷⁷, les conflits du travail constituent un objet d'étude particulièrement propice pour contester l'hypothèse, naïve et réductrice, d'une prééminence et d'une efficacité mécanique des cadres d'interprétation construits par les organisations militantes dans les processus de mobilisation. Au contraire, leur étude amène à mieux saisir comment la réception des mots d'ordre de mobilisation par les salariés reste tributaire des intérêts et des attentes qui leur sont propres, lesquels contraignent les syndicalistes à réajuster sans cesse les significations qu'ils donnent à la mobilisation dans la dynamique même de cette dernière. En ce sens, l'étude des conflits du travail suggère plus généralement que comprendre l'émergence d'une mobilisation collective

73. Kelly (J.), *Rethinking Industrial Relations*, op. cit., p. 24-33.

74. Snow (D.) et al., « Frame Alignment Processes, Microbilitation and Movement Participation », *American Sociological Review*, 1986.

75. Caire (G.), *La grève ouvrière*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1978, p. 165-175.

76. Perrot (M.), *Les ouvriers en grève*, op. cit., p. 251.

77. Contamin (J.-G.), « La perspective du cadrage au révélateur du pétitionnement : pour une conception pluraliste des cadres d'interprétation », Communication au 8^e Congrès de l'AFSP, Lyon, 2005.

n'implique pas tant de s'intéresser aux processus d'alignement des motivations à agir des acteurs engagés⁷⁸, mais plutôt aux conditions et aux savoir-faire militants qui rendent possible la coexistence, la gestion et la mise en cohérence sur la durée d'une diversité *de motifs et de pratiques d'engagement*.

Dans cette optique, l'analyse des conditions de cristallisation d'un conflit collectif au travail peut s'enrichir d'une plus grande attention portée à deux dimensions structurantes des interactions entre les vellétés contestataires des salariés et l'activation de ressources syndicales pour leur action collective. La première renvoie de nouveau à la nécessité de reconsidérer le poids des dynamiques des « micro-contextes » de mobilisation⁷⁹. Il est ainsi central de comprendre comment le bouleversement de l'économie des pratiques au travail peut agir comme le ferment d'une délégitimation de l'autorité patronale, dont peuvent s'emparer les syndicalistes pour réinscrire dans un cadre de revendications collectives des doléances qui s'exprimaient jusqu'alors essentiellement dans une voie individuelle (comme le montre C. Avril dans son texte). Dans une perspective complémentaire, et pour ne pas retomber dans la vision éculée d'une action collective « spontanée » que son contexte immédiat suffirait à expliquer, l'examen de ce travail de collectivisation des plaintes des salariés amène à redécouvrir comment sa réussite est fortement conditionnée par la maîtrise de savoir-faire militants appropriés⁸⁰. Que ce soit du point de vue de la capacité des syndicalistes à construire par leur travail militant quotidien des relations de confiance avec les salariés, qui les aident en retour à se faire reconnaître comme des porte-parole légitimes et à convaincre les salariés de l'efficacité de leur médiation. Ou que ce soit du point de vue de leur faculté à reformuler les aspirations et à codifier les comportements des salariés pour les convertir dans l'un des registres routinisés de l'action collective. En prenant au sérieux l'examen de l'inégale transmission et acquisition de ces compétences militantes multiples dans la population des militants syndicaux, on ouvre ainsi une voie d'investigation fertile pour comprendre leur faculté très différenciée à agir comme les catalyseurs d'un conflit.

On l'aura compris, le programme de recherche que ce dossier entend contribuer à mettre en œuvre est animé d'une double ambition. La première est de défricher les apports du dialogue fructueux qui peut être engagé entre la sociologie du travail et la sociologie des mobilisations pour dégager un cadre d'analyse réactualisé des conflits du travail⁸¹. La seconde est de mettre en évidence dans

78. Snow (D.) *et al.*, « Frame Alignment Processes, Microbilization and Movement Participation », *art. cit.*

79. Snow (D.), Cress (D.), Downey (L.), Jones (A.), « Disrupting the "Quotidian": Reconceptualizing the Relationship between Breakdown and the Emergence of Collective Action », *Mobilization*, 3 (1), 1998.

80. Mathieu (L.), « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives programmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 52 (1), 2002.

81. Kelly (J.), *Rethinking Industrial Relations*, *op. cit.*

cette optique, en écho aux débats récents qui traversent la communauté des sociologues des mobilisations, que le potentiel heuristique des outils d'analyse de la sociologie de l'action collective n'est pas seulement d'identifier ses déterminants organisationnels et politiques. À travers l'adoption d'une approche moins surplombante des activités protestataires, il est surtout de rendre intelligible les mécanismes dynamiques de leur construction sociale et politique⁸².

Baptiste GIRAUD, doctorant en science politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre du Centre de Recherche Politique de la Sorbonne (CRPS). Il achève actuellement une thèse consacrée aux usages de la grève dans les conflits du travail dans le secteur privé en France. Ses autres domaines de recherche portent sur les dynamiques de politisation des pratiques artistiques et sur le « renouvellement » des pratiques d'engagement électoral.

Il a publié : « Le syndicalisme saisi par le management », *Politix*, 20 (79), 2007, p. 125-147 ; « Au-delà du déclin. Difficultés,

rationalisation et réinvention du recours à la grève dans les stratégies confédérales des syndicats », *Revue française de science politique*, 56 (6), 2006 ; « Zebda : la réinvention des pratiques musicales en mode d'engagement politique critique », in Mathieu (L.), Balazinski (J.), dir., *Art et contestation sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006. Il est co-auteur avec S. Bérout, G. Desage, J.-M. Denis et J. Pelisse de *La lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine*, Bellecourbe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2008.

82. Pour une synthèse de ces débats, Mathieu (L.), « Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective », *Revue française de sociologie*, 45(3), 2004.